



MINISTÈRE  
DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge de l'énergie  
et du numérique*

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES RESSOURCES HUMAINES

.....

CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'ASSISTANTS  
D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

**DOMAINE « ARTS POLYNÉSIENS »**

**\*\***

**SPECIALITÉ « MÉTIERS D'ART »**

**PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ**

Des réponses développées à une série de 5 questions portant sur la culture et la civilisation polynésienne.

**Lundi 3 septembre 2018**

**(Durée : 2 heures – coefficient 2)**

Le sujet comporte 1 page (page de garde incluse).

**Aucun autre document n'est autorisé.**

**Important :**

**Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie. Les compositions doivent rester anonymes.**

- 1) Beaucoup d'objets de la culture ancienne polynésienne sont disséminés à travers le monde et se trouvent dans les musées. Pensez-vous qu'il faille à tout prix les faire revenir en Polynésie française ? Dites pourquoi. **(4 points)**
- 2) L'architecture de la mairie de Papeete s'est inspirée d'une demeure du 19<sup>e</sup> siècle. Quelle est cette demeure ? Où se trouvait-elle ? **(4 points)**
- 3) Quel artiste a peint le tableau intitulé « Ta'arua » ? Parlez-nous de lui et de son tableau. **(4 points)**
- 4) Lors de l'édification de la cathédrale de Papeete, on fit appel à des Polynésiens, car ceux-ci étaient reconnus pour une compétence particulière. Qui sont ces Polynésiens ? Quelle était cette compétence ? **(4 points)**
- 5) L'arrêté n° 888/CM du 7 juillet 2016 a été pris pour l'application de la Loi du Pays n° 2016-18 du 19 mai 2016. Que dit cet arrêté ? Citez-en trois éléments. **(4 points)**